En Direct réglementaire

Cardiologues et gastro-entérologues

Contacts :
+ Rapide : par courriel depuis votre espace « amelipro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 17 DECEMBRE 2019
REFERENCE : CONVENTION NATIONALE

ROSP et forfait structure : déclarez vos indicateurs sans tarder

Vous avez **jusqu'au dimanche 2 février 2020** inclus pour réaliser la déclaration de vos indicateurs ROSP et forfait structure et envoyer les justificatifs le cas échéant.

Pour votre ROSP

- Vous avez 2 indicateurs déclaratifs à renseigner sur amelipro pour la ROSP

Ces indicateurs sont strictement déclaratifs et vous n'avez pas de justificatif à nous envoyer.

Pour le forfait structure

- vérifiez le pré-remplissage de vos indicateurs du volet 1 dans amelipro et saisissez ou corrigez si nécessaire.
- renvoyez un justificatif à la caisse uniquement :
  - si vous vous êtes installés dans l'année
  - ou en cas de changement d'éditeur pour votre logiciel métier avec LAP certifié et compatible DMP
- Si vous avez réalisé récemment une mise à jour de votre logiciel de facturation, pensez à envoyer une télétransmission pour que nous la réceptionnions avant le 31 décembre.
- Remplissez vos indicateurs du volet 2

Vous trouverez en pièce jointe un guide pour vous aider dans cette démarche.

Les Conseillers Informatique Service et les Délégués Assurance Maladie sont à votre disposition pour vous accompagner.

Contactez-les :
eservices.cpam-dijon@assurance-maladie.fr ou au 36 08
delegues.assurance.maladie.cpam-dijon@assurance-maladie.fr ou 03.80.28.31.82

Envoyez vos pièces justificatives à : conventionmed.cpam-dijon@assurance-maladie.fr ou utilisez l'icône « enveloppe » du téléservice.

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex

LA CONVENTION MEDICALE NOUVEAUTES 2019

ameli pro

Version du 05/11/2019

Le téléservice « Ma Convention » propose les 3 fonctionnalités suivantes :

01 LA SAISIE

Permettre aux médecins de saisir leurs indicateurs déclaratifs et d'envoyer leurs pièces justificatives en ligne

02 LE SUIVI

Permettre aux médecins de suivre l'évolution de leurs indicateurs tout au long de l'année

03 LES RÉMUNÉRATIONS

Permettre aux médecins de visualiser et d'accéder aux détails de leurs rémunérations

Les maquettes que nous affichons dans les diapositives suivantes concernent uniquement les généralistes. Les éléments affichés varient selon la spécialité du médecin

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019

01 LA SAISIE

02 LE SUIVI

03 LES RÉMUNÉRATIONS €

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019

☞ AFFICHAGE SUR LA PAGE D'ACCUEIL

Sur la page d'accueil « Ma Convention », le bloc « Ma déclaration » permet aux médecins d'accéder à la saisie quand celle-ci est ouverte.

Pendant la période de saisie

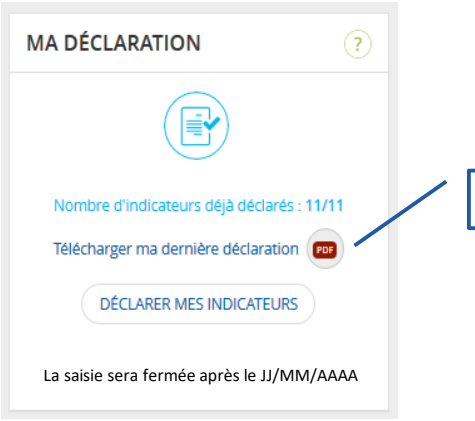

NEW

PDF exercice précédent

Hors période de saisie

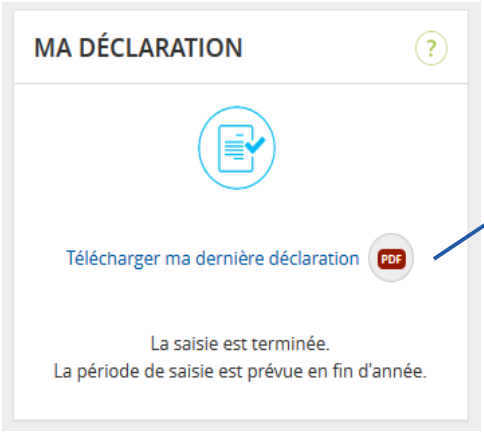

PDF dernière déclaration

NEW

Mise à disposition du **PDF récapitulatif de la saisie relatif à l'exercice 2018 pendant la période de saisie 2019** afin de permettre aux médecins de s'y référer si besoin. Il restera accessible jusqu'à la fin de la saisie de l'exercice 2019 et sera remplacé ensuite par le PDF récapitulatif de la saisie relative à l'exercice 2019.

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019

☞ AFFICHAGE ECRAN DE DECLARATION – ROSP CLINIQUE

Possibilité d'accéder à la patientèle contextuelle à chaque indicateur afin d'en faciliter le dénombrement

1

NEW

2 Ajout d'une **nouvelle case à cocher permettant de consulter les conditions juridiques** de transmission

3 **Enrichissement des textes explicatifs**

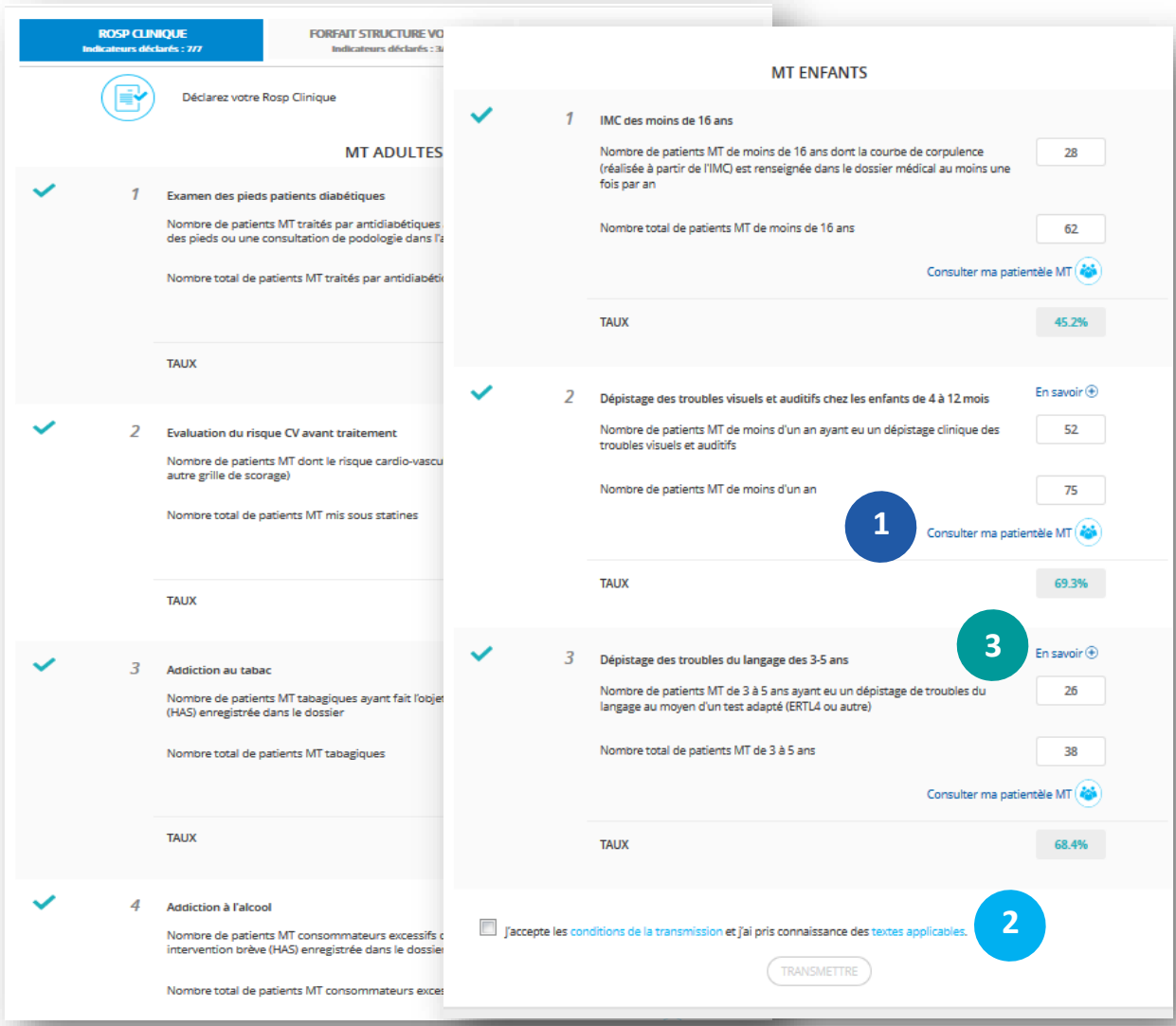

☞ AFFICHAGE PATIENTELE CONTEXTUELLE

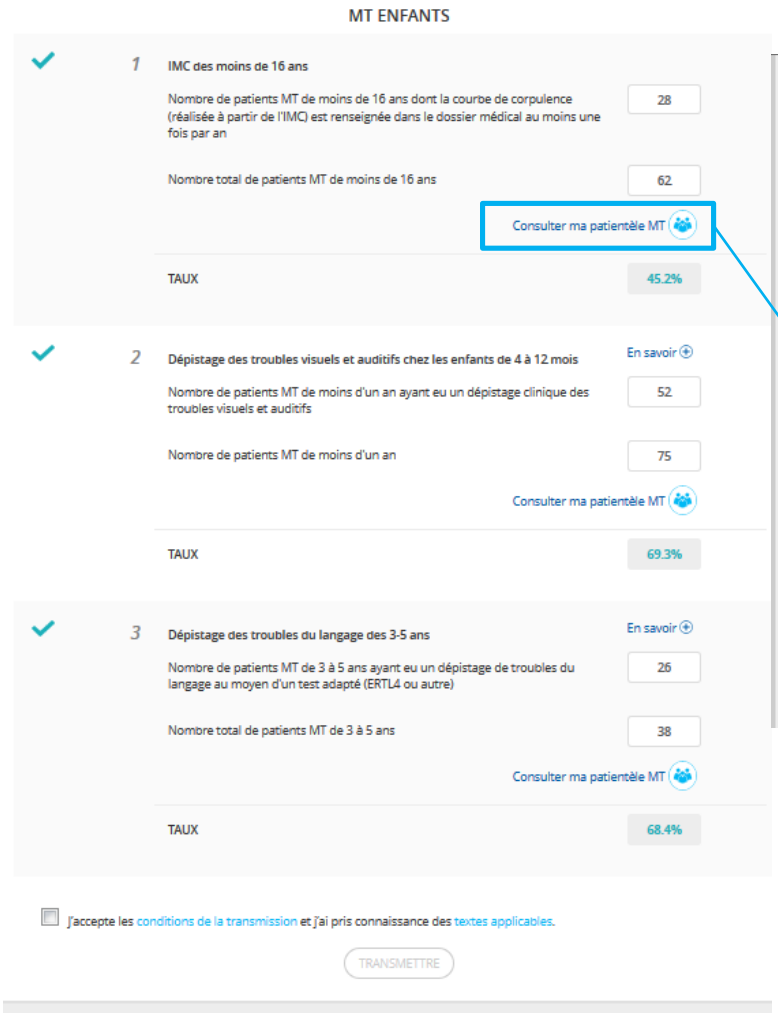

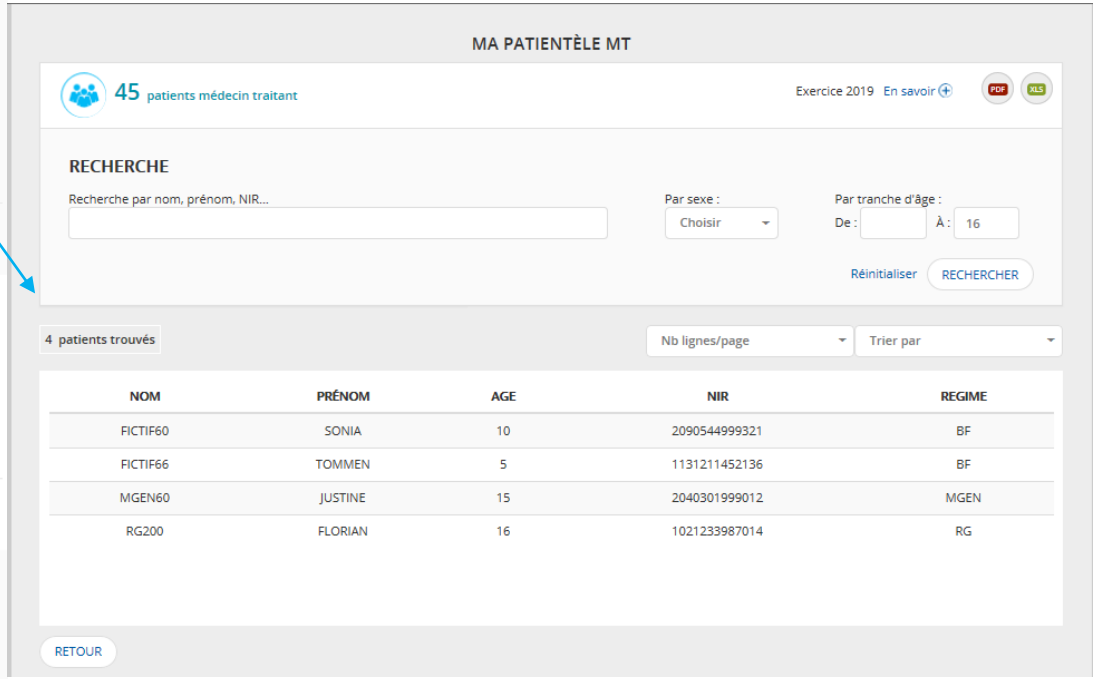

Affichage de la patientèle de moins de 16 ans pour aide à la saisie de l'indicateur « IMC des moins de 16 ans »

☞ AFFICHAGE ECRAN DE DECLARATION – FORFAIT STRUCTURE VOLET 1 (1/2)

1

Ajout d'une **nouvelle case à cocher** permettant de consulter les **conditions juridiques de transmission**

NEW

2

Modification gestion des pièces justificatives. Pour l'indicateur « LM LAP DMP Compatible », le médecin ne devra renvoyer des PJ que s'il modifie l'éditeur. Le changement de la version et/ou du logiciel n'impose pas l'envoi de nouveaux justificatifs.

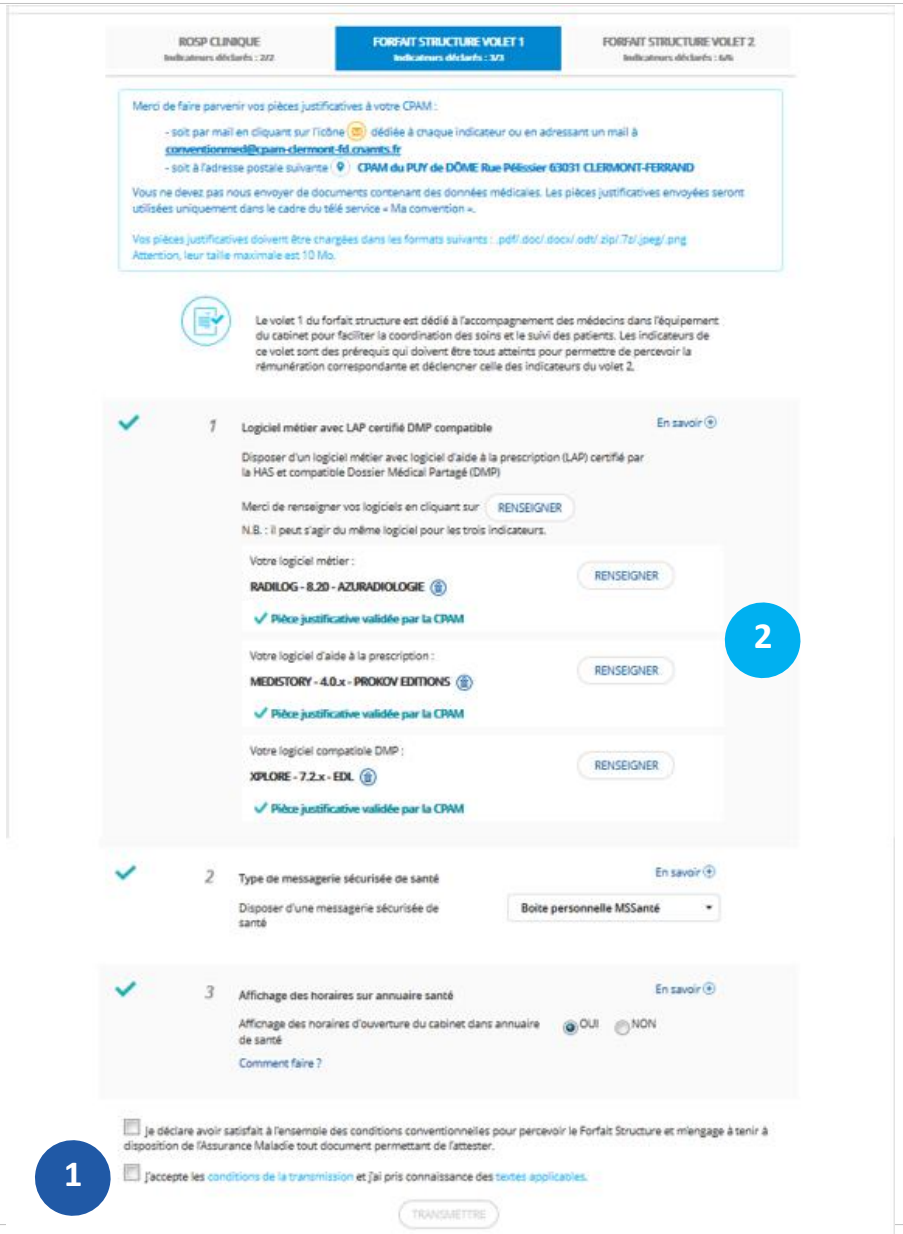

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019

☞ AFFICHAGE ECRAN DE DECLARATION – FORFAIT STRUCTURE VOLET 2 (2/2)

NEW

1 Ajout de deux indicateurs concernant la télémédecine **« Solution de téléconsultation sécurisée »** et **« Equipements médicaux connectés »**

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019

☞ AFFICHAGE SUR LA PAGE D'ACCUEIL

Le médecin a la possibilité d'avoir un aperçu de la progression de ses indicateurs calculés et d'accéder au détail de chacun d'eux.

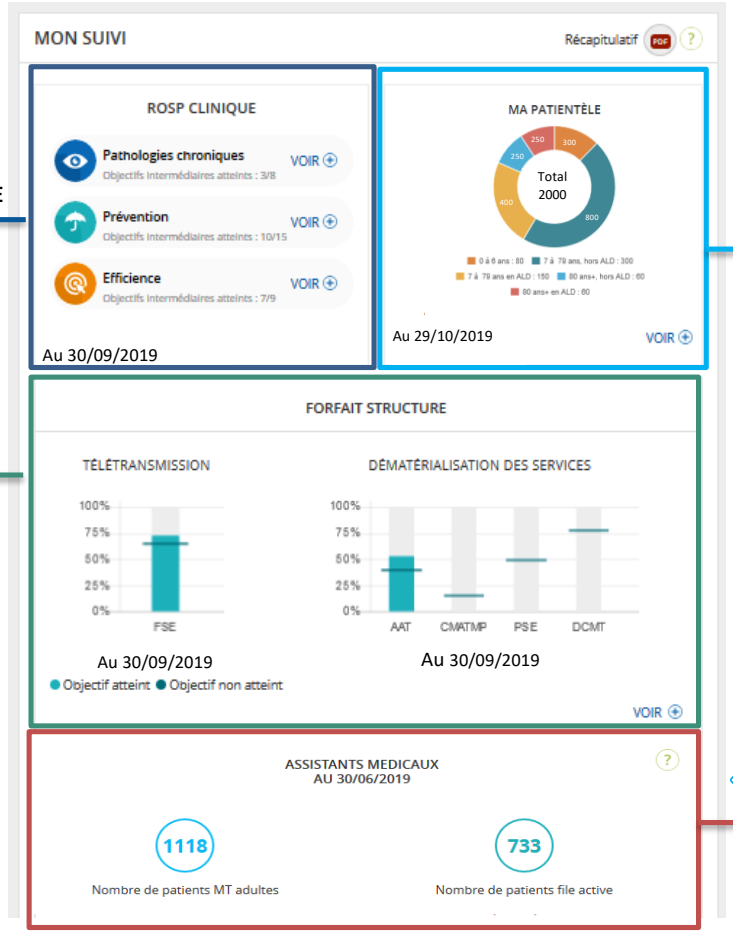

SUIVI INDICATEURS ROSP CLINIQUE

SUIVI PATIENTELE MEDECIN TRAITANT

SUIVI FORFAIT STRUCTURE – DEMATERIALISATION

NEW **SUIVI FORFAIT STRUCTURE – ASSISTANTS MEDICAUX**

☞ AFFICHAGE SUIVI ROSP CLINIQUE

Le médecin a la possibilité d'accéder au détail du suivi de ses indicateurs calculés ROSP Clinique tout au long de l'année. Il peut également se comparer à ses confrères à l'échelle départementale et/ou nationale.
Rappel : *Les indicateurs de la ROSP Clinique varient selon la spécialité du médecin.*

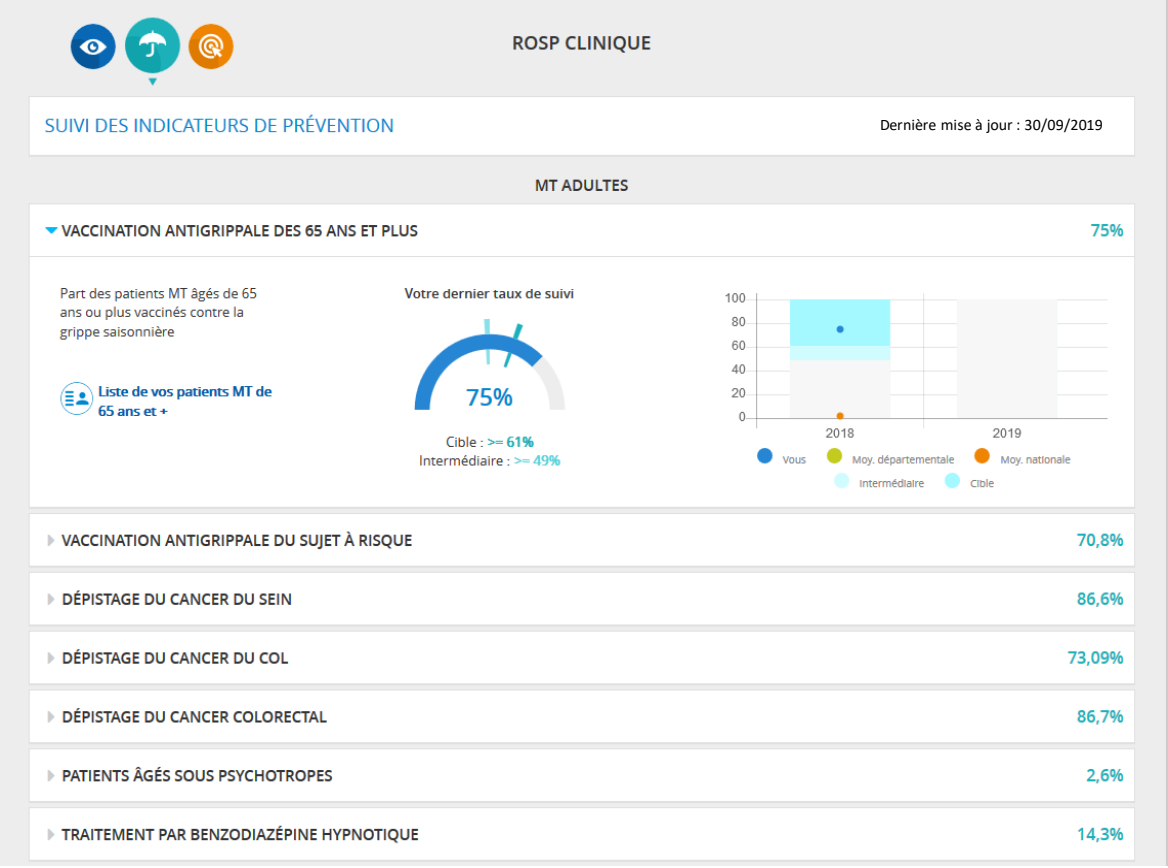

AFFICHAGE SUIVI FORFAIT STRUCTURE

Le médecin a la possibilité d'accéder au détail du suivi de ses indicateurs calculés Forfait Structure tout au long de l'année.

NEW Pour l'indicateur « Version du logiciel de facturation SESAM-Vitale », indication de la version minimum requise pour cet indicateur.

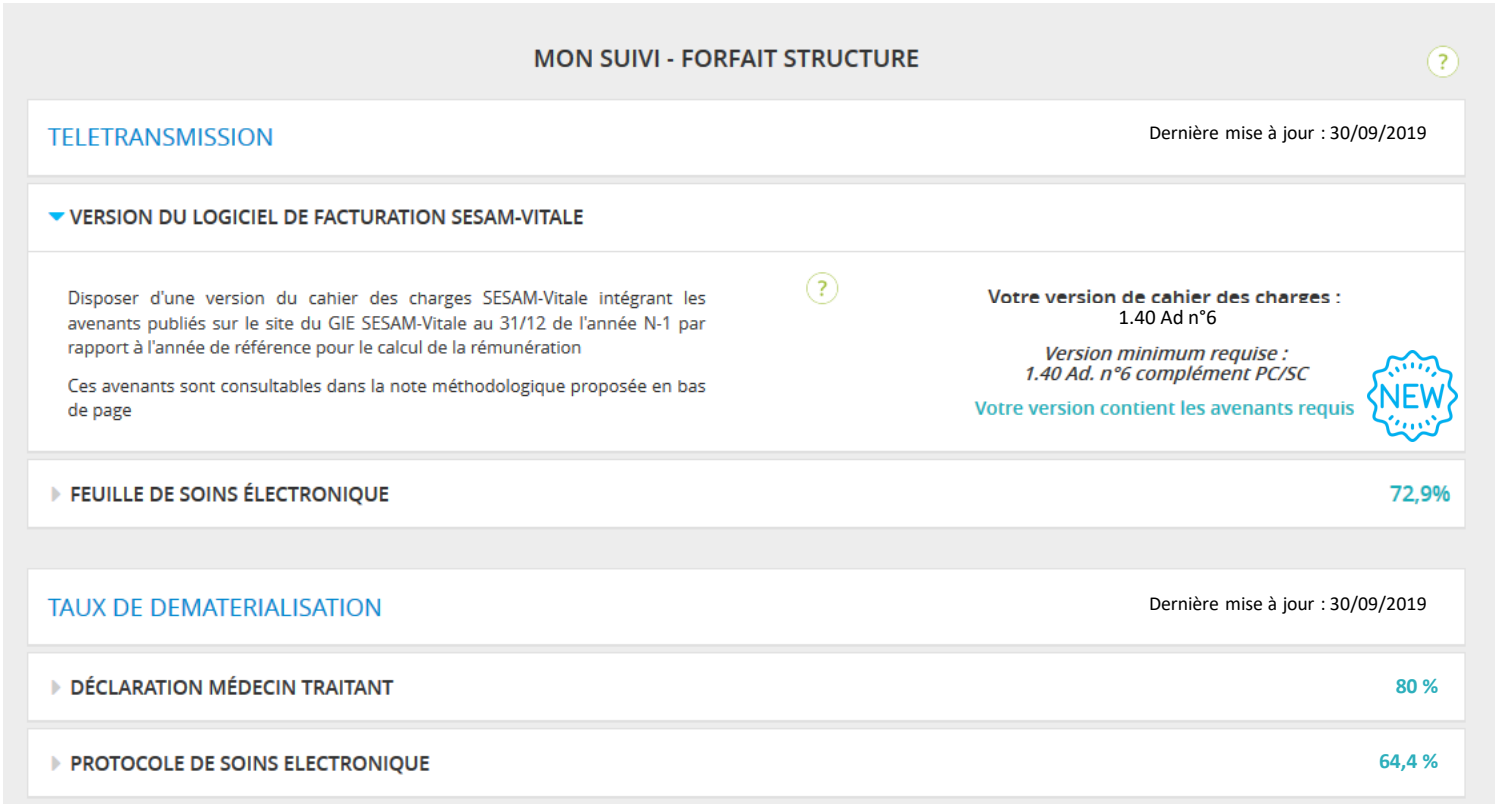

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019

AFFICHAGE SUIVI ASSISTANTS MEDICAUX

L'avenant 7 à la convention médicale est rentré en vigueur avec la parution au JO le 20 août. Les premiers recrutements d'assistants médicaux ont eu lieu dès le mois de septembre 2019.
Dans le cadre du forfait Assistants Médicaux, pour permettre un suivi semestriel, les données suivantes sont mises à disposition via le téléservice « Ma Convention » :

- Pour un médecin généraliste ou un spécialiste en médecine générale : affichage de sa patientèle adulte médecin traitant et de sa patientèle file active au 30/06/N puis au 31/12/N
- Pour un médecin spécialiste : affichage de sa patientèle file active au 30/06/N puis au 31/12/N

Pour information : *l'affichage d'un suivi personnalisé sera mis à disposition ultérieurement*

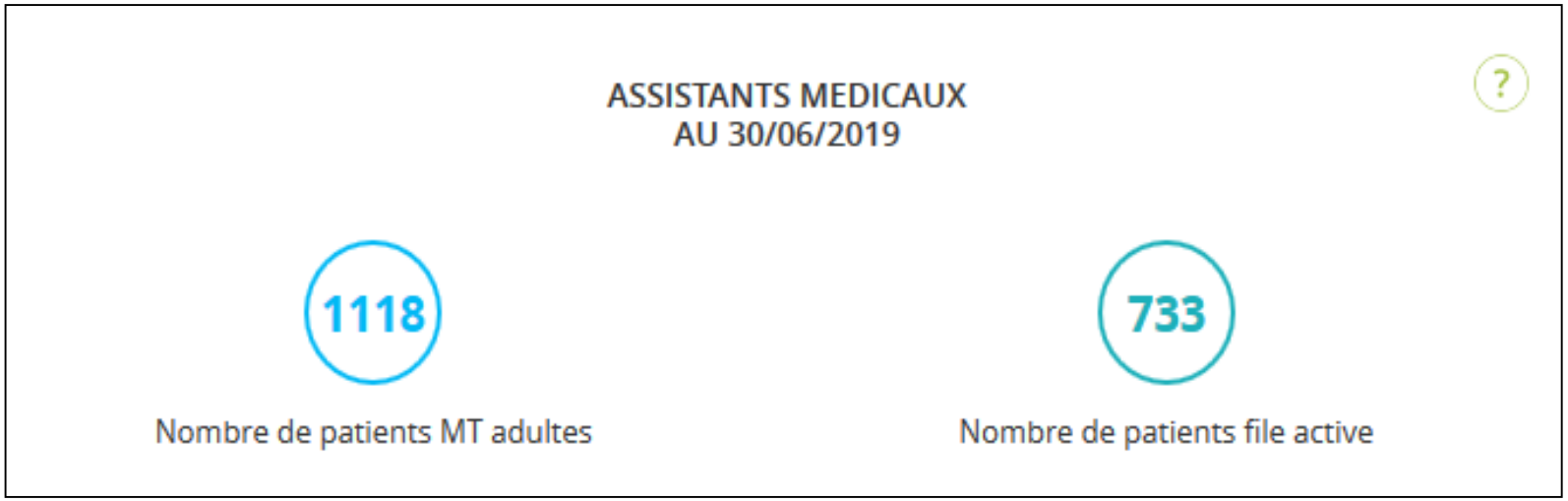

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019

AFFICHAGE SUIVI PATIENTELE MEDECIN TRAITANT

☞Le médecin a la possibilité de consulter sa patientèle tout au long de l'année.

Des filtres sont mis à disposition, permettant de sélectionner la patientèle selon des critères d'âge, de sexe ou de période de référence afin faciliter la saisie et le suivi.

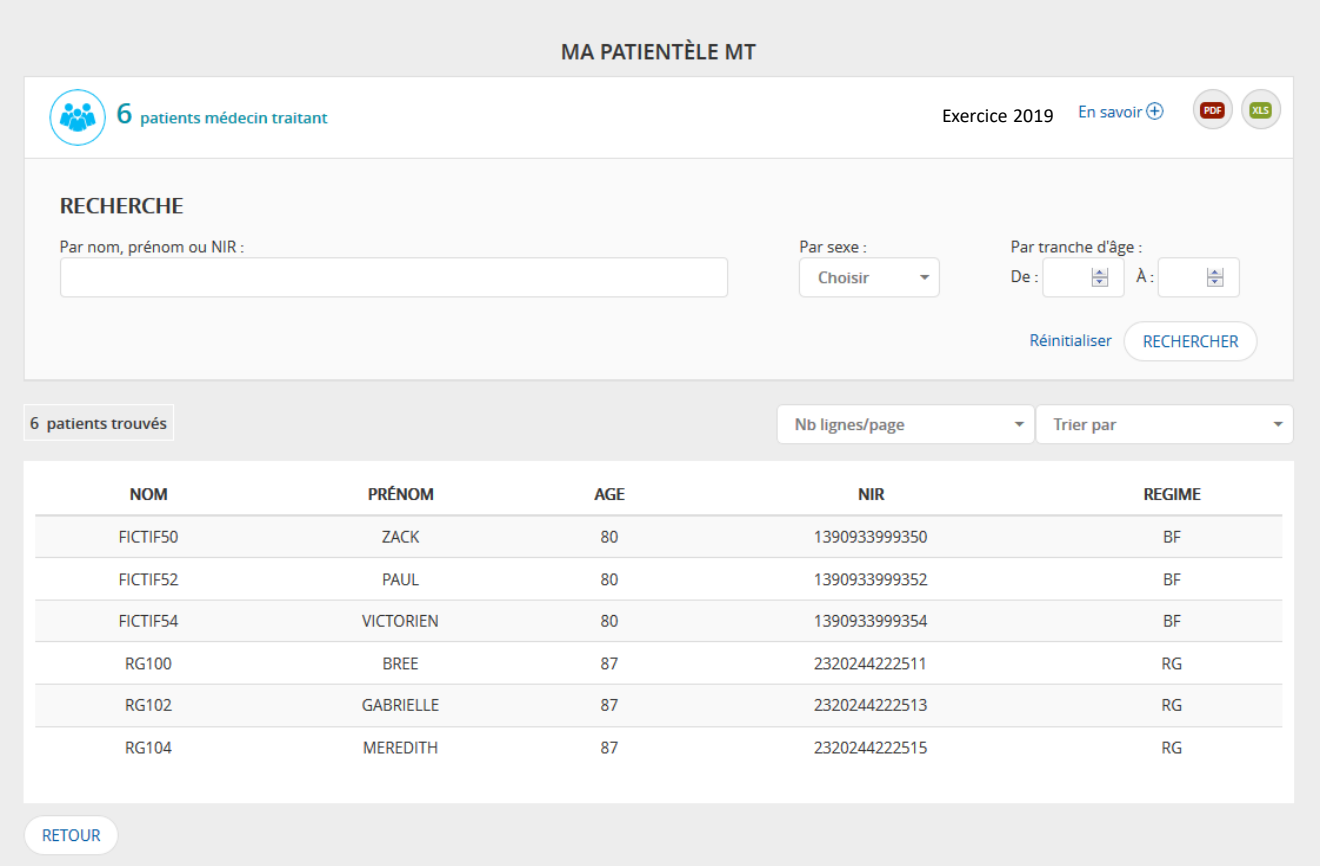

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019

** Les dates affichées peuvent être amenées à être modifiées*

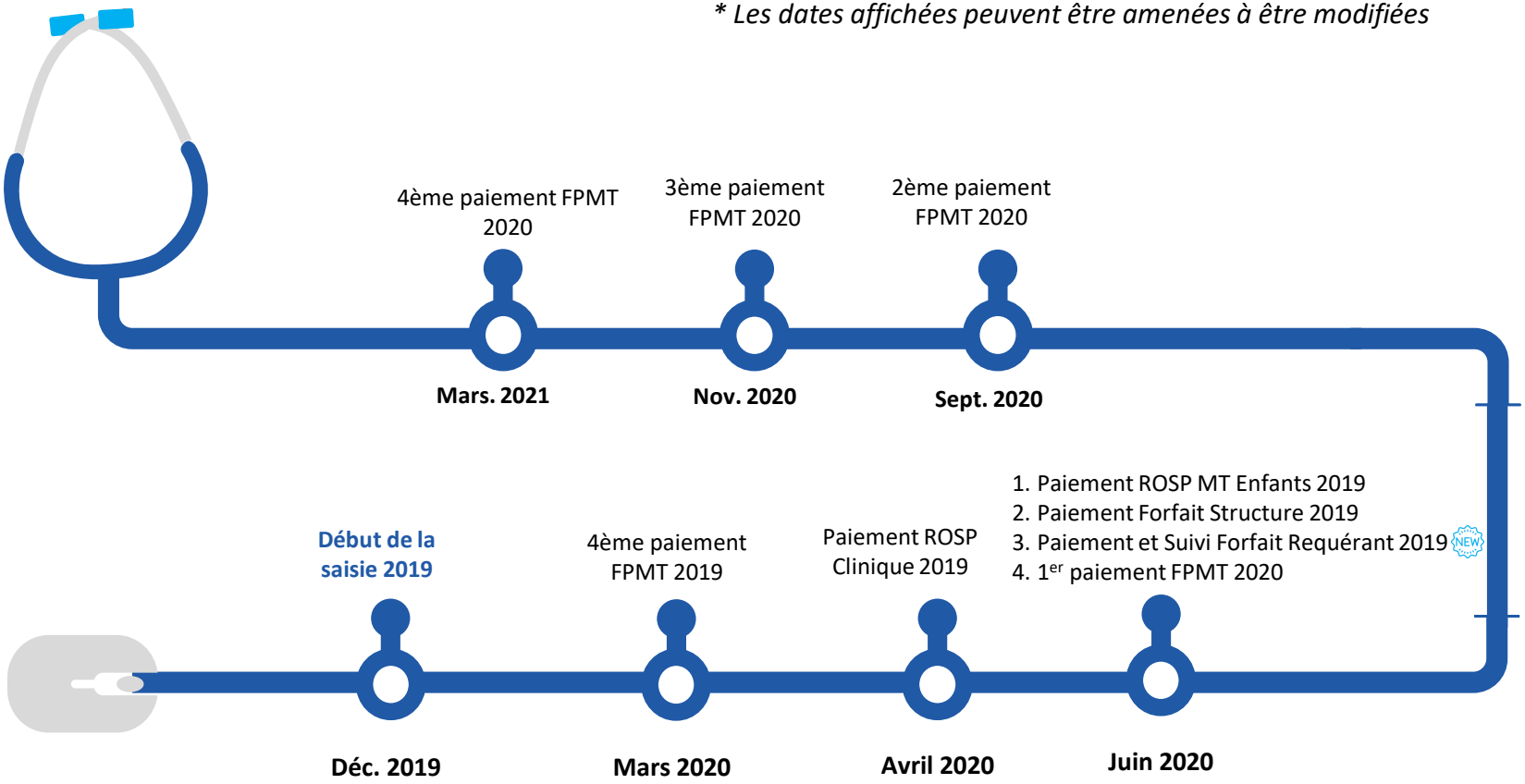

NEW

Concernant le Forfait Requérant, l'affichage suivant est prévu :

- SUIVI : affichage du nombre total d'actes de téléexpertise TE1 et TE2 pris en compte pour le calcul du Forfait Requérant au 30/06/N puis au 31/12/N et mise à disposition d'un PDF de détail listant les actes pour chaque médecin requis
- REMUNERATION : affichage de la rémunération Forfait Requérant et mise à disposition d'un PDF de détail

Document CNAM – Tous droits réservés - 11/6/2019